

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 15

Administration d'accueil : Ministère de l'intérieur	Catégorie : B
Corps : Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	Indice sommital du corps : IM 582 Indice maximum de recrutement : IM 498
Grade ou classe : Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3 ^{ème} classe	

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Critères de sélection / Compétences recherchées : Pour se présenter, les candidats doivent être titulaires des permis A et B. Ils ne doivent pas être inscrits au Fichier national des permis de conduire pour des infractions. Cette mission nécessite un sens important des relations humaines compte tenu du contact permanent avec les usagers du service public. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont également astreints au respect de règles déontologiques strictes par rapport à la mission régalienne qu'ils remplissent. Ils doivent aussi savoir faire preuve de rigueur et de méthode.	Formation et stages : - Date : 01/09/2020 - Durée : 6 mois - Lieu : Nevers à l'INSERR
--	---

Affectation : - Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 à 5 ans. - Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement. <u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u>	Dates de : - Mise à disposition : 01/09/2020 - Détachement : 01/11/2020
---	--

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Pour se présenter, les candidats doivent être **titulaires des permis A et B. Ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une inscription au Fichier national des permis de conduire pour des infractions.**
Cette mission nécessite un sens important des relations humaines compte tenu du contact permanent avec les usagers du service public.
Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont également astreints au respect de règles déontologiques strictes par rapport à la mission régalienne qu'ils remplissent. Ils doivent aussi savoir faire preuve de rigueur et de méthode.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Evaluer les compétences des candidats à la conduite, leurs connaissances et leurs comportements en matière de sécurité routière.

Mettre en œuvre les épreuves des différentes catégories de permis de conduire.

Faire progresser la qualité de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1 ^{ère} classe	1 à 11	442 à 701	389 à 582	Perspective de carrière Devenir IPCSR DE 1 ^{ère} classe ou délégué au permis de conduite (Catégorie A)
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2 ^{ème} classe	1 à 13	377 à 631	347 à 529	
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3 ^{ème} classe	13 ^{ème}	591	498	Indice maximum de recrutement : IM 498
	12 ^{ème}	559	474	
	11 ^{ème}	529	453	
	10 ^{ème}	512	440	
	9 ^{ème}	498	429	
	8 ^{ème}	475	413	
	7 ^{ème}	449	394	
	6 ^{ème}	429	379	
	5 ^{ème}	406	366	
	4 ^{ème}	389	356	
	3 ^{ème}	379	349	
	2 ^{ème}	373	344	
	1 ^{er}	366	339	

Perspectives de carrière :

- Devenir inspecteur du permis de conduire de 2^{ème} classe (indice sommital du grade IM 529) ;
- Devenir inspecteur du permis de conduire de 1^{ère} classe (indice sommital du grade IM 582) ;
- Devenir délégué au permis de conduire et à la sécurité routière (corps de catégorie A).

SITE INTERNET DU MINISTRE :

www.interieur.gouv.fr